

LE SAVIEZ-VOUS?

Bienvenue à nouveau !

Chers membres,

L'année scolaire 2023-2024 est déjà bien entamée. Cette année s'annonce chargée avec les négociations provinciales qui se poursuivent. Le 23 septembre, une manifestation du Front Commun aura lieu à Montréal pour dénoncer les demandes du gouvernement. Plus il y aura de membres qui participeront à la manifestation, plus grand sera le message envoyé au gouvernement que nous voulons de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Des mises à jour rapides seront fournies sur Facebook ou par l'intermédiaire des délégués scolaires. D'autres informations importantes vous seront communiquées directement par courriel par le bureau du syndicat. Nous vous encourageons également à consulter notre site web à l'adresse www.ltu.ca. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par courriel.

La force d'un syndicat réside dans ses membres et son implication. Chez le SEL, nous nous efforçons de veiller à ce que nos membres soient bien représentés au niveau local mais aussi au niveau provincial par le biais de divers comités. Nous travaillons également avec diligence pour améliorer les conditions de travail de nos membres et veiller à ce que leurs droits et avantages soient respectés.

Je vous souhaite un excellent début d'année scolaire.



Stephan Ethier, président du LTU



SYNDICAT DES
ENSEIGNANT(E)S LAURIER
LAURIER TEACHERS UNION



DANS CETTE ÉDITION

MESSAGE DU PRÉSIDENT

NOUVEAUX ENSEIGNANTS ET
NOUVELLES ENSEIGNANTES

CHARGE DE TRAVAIL

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

INFORMATIONS SUR
LE COMITÉ EHDA

INITIATIVE "SHOUT OUTS" 2.0

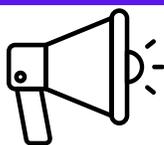
QU'EST-CE QU'UN E1, E3, E8?

NÉGOCIATIONS

CONTACTER LE SEL



Nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes



Le saviez-vous ... nous sommes là pour vous soutenir?

En tant que nouveau professeur, vous pouvez avoir de nombreuses questions concernant votre contrat, votre affectation, les jours de maladie, etc. Nous vous encourageons à consulter le [Guide d'entrée pour le personnel enseignant de l'APEQ](#), le [site web du SEL](#), ou à nous contacter si vous avez d'autres questions.

Nous sommes là pour vous soutenir et si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez remplir le formulaire de demande de nouvel enseignant. Le délégué de votre école peut renvoyer le formulaire de demande et votre 2\$ au SEL afin que vous puissiez recevoir votre carte de membre SEL.

Charge de travail



Le saviez-vous ...

Certains éléments ne seront plus déduits en cas d'absence ?

Avec l'entrée en vigueur de la charge de travail annualisée l'année dernière, LTU et SWLSB ont convenu d'un nouveau format pour les déductions d'absence à la minute.

Les parties de la charge de travail qui seront déduites en raison d'une absence comprennent tout ce qui ne peut pas être déplacé à une autre date ou heure

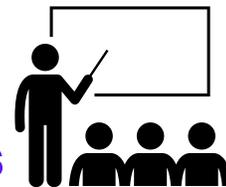
- o Enseignement
- o Classe Foyer
- o Supervision
- o Passage/Arrivée/Sortie
- o Conseil des enseignants
- o Réunions des enseignants (en fonction de la situation)
- o Récupération (en fonction de la situation)
- o

Certaines parties de la charge de travail ne seront pas déduites en raison d'une absence, notamment tout ce qui peut être reporté à une autre date ou à une autre heure.

- o Préparations
- o RNA (Récréation non attribuée)
- o Récupération (en fonction de la situation)
- o Réunions avec les enseignants (en fonction de la situation)

Comme toujours, le travail déterminé par l'enseignant ne sera pas déduit en cas d'absence.

Journées pédagogiques



Le saviez-vous...

que le conseil des enseignants est consulté pour leur programmation et leur placement et que deux jours seront déterminés par les enseignantes et enseignants?

Le conseil des enseignants doit être consulté sur la programmation des journées pédagogiques locales fixes ([4-2.06 \(Z\)](#)).

Faits amusants sur les journées pédagogiques :

- Les journées pédagogiques durent 5 heures (8-5.02.4).
- Au moins 2 journées pédagogiques dont le contenu sera déterminé par les enseignantes et enseignants sont identifiés par la commission dans le cadre de l'établissement du calendrier scolaire (8-5.03). Les dates de cette année sont le 8 janvier 2024 et le 12 février 2024.
- Vous ne devez pas être en présence d'élèves
- Les enseignants à temps partiel doivent confirmer avec l'administration au début de l'année scolaire comment sera répartie leur obligation partielle d'assister aux journées pédagogiques (8-12.10)
- L'affectation des 4 jours compensatoires pour les activités parascolaires au cours de l'année est également soumise à la consultation du conseil des enseignants et doit être désignée au début de l'année scolaire (4-2.06 (25)).
- Dans la plupart des écoles, cinq des 20 jours pédagogiques sont mobiles (flottants) et le conseil des enseignants doit être consulté sur le placement et la planification de ces journées (4-2.06 (7)).



Informations sur le Comité EHDAA au niveau de l'école

Le saviez-vous ...



Le Comité EHDAA au niveau de l'école peut demander au Comité paritaire des services supplémentaires pour les nouveaux étudiants ?

Si tous les fonds de l'école ont été épuisés, le Comité EHDAA peut demander des services supplémentaires pour les nouveaux élèves de l'école au comité paritaire qui étudiera alors la demande de services supplémentaires.

Initiative "Shout outs 2.0"

Le saviez-vous ...

En juin dernier, nous avons eu 3 gagnantes?

Dans un délai très court, environ 150 enseignants ont été nommés pour la campagne Shout-Out's 2.0. Trois enseignants ont été sélectionnés au hasard. Les gagnants sont Susan Scrocco, Jaime Alfonso et Claudia Gelinas-Forster. Chaque enseignant a gagné un chèque de 50 \$ offert par la Caisse de l'Éducation Desjardins.



Qu'est-ce qu'un E1, E3, E5, E8?

Le saviez-vous ...

un enseignant est classé dans la catégorie E1, E3, E5 ou E8 ?

Ces codes sont utilisés à l'interne pour différencier les enseignants en fonction de leur statut contractuel avec la commission scolaire.

Un enseignant E1:

- Poste à temps plein à leur nom
- Poste régulier à temps plein menant à la permanence

Un enseignant E3:

- Contrat à temps partiel pour répondre à des besoins temporaires (ex : 45% de musique dans une école)

Un enseignant E5:

- Enseignant rémunéré à l'heure qui ne s'est pas vu offrir suffisamment d'heures prédéterminées pour générer un contrat à temps partiel dans les secteurs AE ou VT.

Un enseignant E8:

- Contrat à temps partiel pour remplacer un E1, E3 ou un E8

Négociations

Le saviez-vous ...



Les négociations provinciales sont en cours ?

Le gouvernement n'a pas accéléré les négociations comme il l'avait promis. Aucun nouveau progrès substantiel n'a été réalisé en ce qui concerne les revendications que l'APEQ a présentées à la suite d'une vaste consultation de ses membres.

Il est probable qu'une mobilisation plus intense sera nécessaire à moins d'une entente dans les prochaines semaines, ce qui est très peu probable. Le 27 septembre 2023, LTV tiendra une assemblée générale pour consulter les membres sur la possibilité de recommander un mandat de grève. François Brault, négociateur en chef de l'APEQ, sera présent à la réunion pour expliquer où en sont les négociations et les détails du mandat. Veuillez continuer à surveiller vos boîtes de réception pour obtenir d'autres instructions sur d'éventuelles actions de travail ou des assemblées générales spéciales si nécessaire.

Contactez le SEL



Le saviez-vous ...

vous êtes représentés de plusieurs façons?

Chaque école et centre élit au moins un délégué au début de chaque année scolaire et est représenté par un directeur de secteur élu au conseil d'administration du SEL. Outre les délégués de votre école et les directeurs de secteur, les enseignants peuvent s'adresser directement au bureau du SEL pour toute question ou préoccupation. Nous comptons sur vous pour nous tenir au courant des problèmes qui surviennent dans votre école et pour les signaler.

Consultez la rubrique [Qui nous sommes](#) pour obtenir la liste des délégués et des directeurs de secteur du SEL sur le [site web](#) du SEL. Assistante administrative du SEL : [Loretta Gifuni](#)



Meanie Massarelli
Directrice du bien-être
des membres

Dossiers

- Relations de travail
- Santé et sécurité
- Grievs
- Droits parentaux
- Congés médicaux
- Charge de travail
- Rémunération
- Pension
- Assurance
- Personnel et contrats
- Comité exécutif de SEL
- Conseil d'administration de SEL
- Conseil d'administration de l'APEQ
- Prévention et règlement des litiges
- CNESST
- Activités parascolaires



Stephan Ethier
Président

Dossiers

- Porte-parole
- Opérations du SEL
- Conventions collectives
- Négociations locales et provinciales
- Relations de travail
- Santé et sécurité
- Prévention et règlement des différends
- CNESST
- Conseil d'administration de SEL
- Exécutif de SEL
- Affaires du SWLSB et du QPAT
- Médias sociaux et événements
- Conseil d'administration de l'APEQ
- Santé et sécurité de l'APEQ
- Plans d'adhésion à l'APEQ



Brian Benoit
Directeur des affaires
pédagogiques

Dossiers

- Questions pédagogiques
- Formation des enseignants
- Évaluation des enseignants
- Perfectionnement professionnel
- Besoins particuliers
- Besoins particuliers au niveau de l'école
- Comité paritaire
- Politiques éducatives
- Évaluation/Rapports
- Classes surdimensionnées
- Répartition des heures de cours
- Règlement de l'école de base
- Loi sur l'éducation
- Comité exécutif du SEL
- Conseil d'administration du SEL
- Conseil d'administration de l'APEQ
- QPAT Besoins particuliers